

Décision des représentants des États membres relative à l'Acte portant élection des représentants à l'Assemblée (20 septembre 1976)

Légende: Décision des représentants des États membres réunis au sein du Conseil, du 20 septembre 1976, relative à l'Acte portant élection des représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct.

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). 08.10.1976, n° L 278. [s.l.]. ISSN 0378-7060.

"Décision des représentants des États membres réunis au sein du Conseil, du 20 septembre 1976, relative à l'Acte portant élection des représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct (76/787/CECA, CEE, Euratom)", p. 1.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/decision_des_representants_des_etats_membres_relative_a_l_acte_portant_election_des_representants_a_l_assemblee_20_septembre_1976-fr-2381f5cc-155b-4209-a863-5ae2fbdc847e.html

Date de dernière mise à jour: 10/06/2014

Décision des représentants des États membres réunis au sein du Conseil, du 20 septembre 1976, relative à l'Acte portant élection des représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct (76/787/CECA, CEE, Euratom)

LE CONSEIL,

formé par les représentants des États membres et statuant à l'unanimité,

vu l'article 21 paragraphe 3 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier,

vu l'article 138 paragraphe 3 du traité instituant la Communauté économique européenne,

vu l'article 108 paragraphe 3 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique,

vu le projet de l'Assemblée,

entendant mettre en œuvre les conclusions du Conseil européen des 1^{er} et 2 décembre 1975 à Rome, en vue de tenir l'élection de l'Assemblée à une date unique au cours de la période mai-juin 1978,

a arrêté les dispositions annexées à la présente décision dont il recommande l'adoption par les États membres conformément à leurs règles constitutionnelles respectives.

La présente décision et les dispositions y annexées sont publiées au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Les États membres notifient sans délai au secrétaire général du Conseil des Communautés européennes l'accomplissement des procédures requises par leurs règles constitutionnelles respectives pour l'adoption des dispositions annexées à la présente décision.

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Udfærdiget i Bruxelles, den tyvende september nitten hundrede og seksoghalvfjerds.

Geschehen zu Brüssel am zwanzigsten September neunzehnhundertsechundsiebzig.

Done at Brussels on the twentieth day of September in the year one thousand nine hundred and seventy-six.

Fait à Bruxelles, le vingt septembre mil neuf cent soixante-seize.

Arna dhéanamh sa Bhruiséil, an fichiú lá de mhí Mhéan Fómhair, míle naoi gcéad seachtó a sé.

Fatto a Bruxelles, addì venti settembre millenovecentosettantasei.

Gedaan te Brussel, de twintigste september negentienhonderd zesenzeventig.

For Rådet for De europæiske Fællesskaber

Für den Rat der Europäischen Gemeinschaften

For the Council of the European Communities

Pour le Conseil des Communautés européennes

Thar ceann Chomhairle na gComhphobal Eorpach

Per il Consiglio delle Comunità europee

Voor de Raad van de Europese Gemeenschappen

*Formand
Der Präsident
The President
Le Président
An t-Uachtaran
Il Presidente
De Voorzitter*

[signature]

Le ministre des affaires étrangères du royaume de Belgique
De Minister van Buitenlandse Zaken van het Koninkrijk België

[signature]

Kongeriget Danmarks udenrigsøkonomiminister

[signature]

Der Bundesminister des Auswärtigen der Bundesrepublik Deutschland

[signature]

Le ministre des affaires étrangères de la République française

[signature]

The Minister for Foreign Affairs of Ireland
Aire Gnóthaí Eachtracha na hÉireann

[signature]

Il ministro degli Affari esteri della Repubblica italiana

[signature]

Membre du gouvernement du grand-duché de Luxembourg

[signature]

De Staatssecretaris van Buitenlandse Zaken van Het Koninkrijk der Nederlanden

[signature]

The Minister for Foreign Affairs and of the Commonwealth of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland



[signature]